



Département de Seine-et-Marne
Arrondissement de PROVINS
Mairie
20 Rue Perré – Louan
77560 LOUAN VILLEGRUIS FONTAINE
Tél : 01.64.00.80.10
mairie.louanvillegruisfontaine@orange.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE
EN DATE DU 15 MAI 2023
Arrêté 2023-020
OBLIGATION D'ENTRETIEN DES TERRAINS BATIS ET NON BATIS**

Le Maire de Louan-Villegruis-Fontaine,
Vu le CGCT et notamment ses article L2212-1, 2212-5 et 2213-25,
Vu le code de la santé publique notamment son article L2,
Vu le règlement sanitaire départemental relatif à la propreté des terrains non bâtis notamment son article 100 Ter,
Considérant la nécessité de réglementer l'entretien des terrains par rapport aux menaces de sécheresse, aux risques d'incendie, aux dangers de nuisibles (reptiles, rongeurs...) de l'environnement.

A R R E T E

Article 1 : Les propriétaires ou locataires sont tenus d'entretenir leurs terrains bâtis ou non bâtis durant toute l'année avec l'obligation de les maintenir dans un état de propreté permanent, notamment par la destruction de ronciers, l'entretien des plantations, l'enlèvement des décombres et de tout objet hors d'usage avant le 1^{er} juin de chaque année.

Article 2 : Le propriétaire d'un terrain concerné est tenu dans un délai de quinze jours suivant l'envoi d'un premier courrier d'avertissement, de prendre toutes les mesures autorisées afin de remettre en état son terrain.

Article 3 : Faute pour le propriétaire ou ses ayants droit d'entretenir un terrain bâti ou non bâti, le Maire peut, pour des motifs d'environnement, lui notifier par arrêté l'obligation d'exécuter, à ses frais, les travaux de remise en état de ce terrain après mise en demeure.

Toutes infractions aux prescriptions du précédent article pourront être sanctionnées conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

Article 4 : Le présent arrêté est rédigé pour servir et valoir ce que de droit. Le Maire est chargé de l'application du présent arrêté.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera notifiées :

- Madame la Sous-Préfète de Provins,
- Monsieur le Commandant de Gendarmerie de Villiers Saint Georges

Envoyé en préfecture le 16/05/2023 Reçu en préfecture le 16/05/2023 Publié le <i>JG KSR 23</i> ID : 077-217702620-20230516-2023020-AR
--

